

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE STE-NATHALENE DU 09 AVRIL 2015 à 20H30

Présidé par Jean-François MARTINET, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents** : Jean-François MARTINET - Brigitte AUDOUARD - Francis PAPONIE - Frédéric TACHE - Dominique CHEYROU - Chantal DESPLAT - Bertrand ROUQUIE - Monique DUBOST - Alexandre COUDERC - Guy FIGAROLI - Catherine COMBROUX - Nathalie CHAPOULIE.

**Excusés** : Jean-Michel PERUSIN (Maire) - Serge KOLESNIKOFF - Aurélie MERCIER.

**Secrétaire de séance** : Alexandre COUDERC.

.....

Mr Jean-François MARTINET, 1<sup>er</sup> adjoint, indique qu'il présidera ce conseil municipal, le Maire étant absent excusé.

Il rappelle que la commune a été contrainte de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de 30 000 € remboursable au plus tard le 01/04/2016 (taux de 1,70 %), dans l'attente de la vente des terrains au lotissement de la Lignée et au bourg. Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Mr MARTINET, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les budgets primitifs 2015 concernant le budget général et l'assainissement collectif. Ils sont votés à l'unanimité des présents.

Plusieurs délibérations sont prises :

### Taux des taxes 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'augmenter les impôts de 1 %. Les bases des taux seront les suivantes :

- Taxe d'habitation 9,81 %
- Taxe foncière (bâti) 18,06 %
- Taxe foncière (non bâti) 83,17 %

### Budget général

- Affectation de l'excédent d'exploitation 2014 de 44 391,64 € à la section d'investissement,
- Section d'investissement en recettes et dépenses : 131 327,97 €
- Section de fonctionnement en recettes et dépenses : 508 748,64 €

### Budget assainissement collectif

- Affectation de l'excédent d'exploitation 2014 de 9 477,91 € à la section d'investissement,
- Section d'investissement en recettes et dépenses : 30 800,91 €
- Section de fonctionnement en recettes et dépenses : 39 912,00 €

## Subventions aux associations pour 2015

A compter de cette année 2015, les associations devront produire un courrier écrit de demande de subvention chaque année, accompagné, si ces pièces sont en leur possession, de leur compte administratif 2014 ou de leur rapport d'activité.

Les subventions 2015 qui ont été décidées en conseil municipal ne seront versées qu'après réception des pièces demandées.

Les élus faisant partie de l'Amicale Laïque de STE-NATHALENE et de l'association ENEART n'ont pas participé aux décisions concernant les subventions respectives à leur attribuer.

## DELIBERATION AERODROME SARLAT - DOMME

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter le retrait de la commune d'AUDRIX du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome SARLAT-DOMME.

## QUESTIONS DIVERSES

- Une réponse devra être apportée au canton de Carlux concernant le projet de fusion élargie de RPI (école).
- CIAS : les membres du conseil ayant été désignés pour être invités mensuellement à la commission consultative élargie sont Brigitte AUDOUARD et Catherine COMBROUX.
- VEOLIA (Assainissement collectif) : le contrat concernant les alarmes est à résilier. Il convient auparavant que la commune s'organise afin de déterminer quelles seront les personnes à contacter lorsque ce contrat sera résilié. Ce point sera discuté au prochain conseil municipal.
- Le programme du CENTRE DE LOISIRS pour les vacances de PAQUES du 20 au 30 avril 2015 (2 semaines) a été approuvé à l'unanimité des présents.

La séance est levée à 23H00.

La date du prochain conseil municipal n'a pas été déterminée.